

COVID-19 : le ramassage des déchets et les déchetteries



[Consultez la FAQ de la CCBA : Foire aux Questions](#)

Les services de gestion, prévention, collecte et valorisation des déchets de la CCBA et ses prestataires se mobilisent chaque jour pour continuer d'assurer la collecte et le traitement des déchets, qui sont des activités indispensables au bon fonctionnement de notre société.

En plus de la réouverture partielle de la déchèterie des professionnels, **la CCBA rouvre partiellement deux déchèteries des particuliers :**

-La déchèterie d'AUTERIVE les mardi, mercredi, vendredi, samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h **uniquement sur rendez-vous**

-La déchèterie de CINTEGABELLE le jeudi de 9h à 12h00 et de 14h à 18h00 **uniquement sur rendez-vous**

Afin d'effectuer les réservations il est nécessaire de contacter l'accueil du service collecte et valorisation des déchets au 06 82 22 02 88 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Pour éviter tout risque de propagation du Covid-19, les modalités suivantes sont à respecter :

- Maximum 2 personnes autorisées par véhicule (si nécessaire au déchargement) et un seul véhicule (+remorque) autorisé par créneau nominatif réservé
- Les déchets suivants ne seront pas acceptés car les évacuations sont momentanément arrêtées : dons Emmaüs et dons de textile,
- Respect des gestes barrières,
- Il n'y aura pas d'aide, ni de déchargement des véhicules par les agents de déchèterie qui se tiendront à distance,
- Le pré-tri est à effectuer à domicile avant de venir, un contrôle des véhicules avant entrée sur le site sera effectué,
- Aucun usager ne sera accepté sur site sans rendez-vous,
- Respect de l'heure du rendez-vous,
- La présentation du QR code reste nécessaire pour la déchèterie de Cintegabelle.

Les collectes sont assurées normalement pour :

- Les ordures ménagères (bac couvercle vert ou marron),

- Les emballages en plastiques, en métal et les briques alimentaires (bac couvercle jaune),
- Les emballages en verre (colonnes à opercules verts) et en papiers/cartonnettes (colonnes à opercules bleus).

Cependant, des adaptations sont mises en place :

- Fermeture de l'ensemble des déchetteries du 17/03/2020 au 27/04/2020,
=> Réouverture partielle des déchetteries à compter du 28/04/2020, **sur RDV uniquement**,
- Fermeture de l'accueil physique au public du service déchets, accueil téléphonique au 06 82 22 02 88 et par e-mail à service.valorisation.om@ccba31.fr
- Suspension des ventes de composteurs et lombricomposteurs,
- Suspension des livraisons de bacs,
- Suspension des collectes RELAIS, pour en savoir plus : [Télécharger le fichier «INFO-covid 19 _ suspension collecte RELAIS.pdf» \(62 KB\)](#)

RAPPEL : brûler ses déchets (verts ou autres) est interdit : <https://www.mauressac.fr/fr/environnement/ordures-menageres.html>

#CORONAVIRUS

Que faire de mes déchets ?

28 avril : réouverture partielle des déchetteries sur RDV uniquement

RAPPEL :

Est puni d'une amende le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement.

Art. R635-8 du Code pénal

Déchets verts et encombrants





Dans la mesure du possible, stockez vos encombrants chez vous et compostez vos déchets verts dans votre jardin.

Que faire des **protections** contre le **Coronavirus** ?

Jetez



mouchoirs



masques



gants

dans **2 sacs hermétiques**
à déposer dans le **bac**
couvercle couleur vert
(ou marron)

imprimé sur du papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

explications au verso >

+ d'infos :  @dechetsCCLA www.cc-bassinauterivain.fr

Pourquoi jeter dans 2 sacs vos déchets infectés ?

En période de pandémie, le ramassage
des **déchets ménagers**
est assuré par nos **ripeurs**.



Remercions nos ripeurs
d'assurer la continuité du service en les **protégeant**,
avec **leur famille**, contre le **Coronavirus**.

Merci d'avance pour votre compréhension...

consignes au recto >

+ d'infos :  @dechetsCCLA www.cc-bassinauterivain.fr